



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **16 mars 2018**

Délibération n° 2018-2663

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Ecully

objet : Réhabilitation de la Maison de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Brumm

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 27 février 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 20 mars 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mmes Frih, Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Colin (pouvoir à M. Galliano), Claisse (pouvoir à M. Jacquet), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à Mme Glatard), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), MM. Brolquier (pouvoir à M. Geourjon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Fromain (pouvoir à M. Compan), Gouverneyre (pouvoir à M. Vergiat), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), MM. Sturla (pouvoir à Mme Brugnera), Vial (pouvoir à M. Jeandin).

Absents non excusés : M. Aggoun.

**Conseil du 16 mars 2018****Délibération n° 2018-2663**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Réhabilitation de la Maison de la Métropole - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 février 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Maison de la Métropole (MDM) d'Écully est située 10 chemin Jean-Marie Vianney, dans un bâtiment tertiaire construit en 1975. La MDM est installée dans ce bâtiment depuis 1995. Le Département du Rhône en a fait l'acquisition en 2010, pour un montant de 1 250 000 €. Cette MDM accueille actuellement 32 agents affectés au site et 7 cadres affectés au territoire mais susceptibles d'y travailler occasionnellement, sur une surface utile nette de 756 mètres carrés.

Comme dans d'autres territoires de la Métropole, une réflexion est actuellement menée sur le rapprochement des équipes enfance avec celles en charge des aides à la personne, sans que cela ne se fasse au détriment du besoin de proximité avec les usagers. En conséquence, les effectifs de la MDM d'Écully pourraient passer de 32 à 44 agents à terme.

Il n'est malheureusement pas possible d'envisager cette nouvelle organisation dans la configuration actuelle des locaux car la surface disponible pour les activités de la MDM est d'ores et déjà insuffisante. La fonction accueil du public est particulièrement mal configurée : espace très contraint (problème de confidentialité, manque de place pour organiser l'attente des usagers, etc.), absence de box d'entretien (les agents reçoivent les usagers dans leurs bureaux, dépourvus d'échappatoire : la sécurité des agents face à des usagers violents n'est pas assurée). L'accessibilité des personnes à mobilité réduite n'est pour l'heure pas conforme à la réglementation applicable aux établissements recevant du public. Globalement, la performance fonctionnelle de la MDM n'est pas satisfaisante.

Par contre, la localisation de ce bâtiment est très pertinente, au contact direct du quartier du Pérollier, au cœur du territoire Tassin la Demi Lune-Écully-Sainte Foy lès Lyon-Limonest et à proximité de lignes de transport en commun qui le rendent facilement accessible. Des études menées par les services ont confirmé l'opportunité de la localisation actuelle, tant du point de vue de la proximité avec les populations les plus à mêmes de solliciter la MDM que d'un point de vue économique (rapport coût/gain potentiel très défavorable à une relocalisation dans des locaux neufs en proximité avec le centre d'Écully, par exemple).

Sur le plan technique, le bâtiment souffre aujourd'hui de nombreux désordres structurels (affaissement du perron d'entrée déjà ancien, remplacé par une structure métallique provisoire, façade à traiter, voirie de desserte et clôture très dégradées, etc.). Concernant les performances énergétiques, les menuiseries extérieures sont peu étanches à l'air, les ventilo-convecteurs équipant les bureaux sont dépourvus de toute régulation et la chaudière gaz est en fin de vie.

Le bâtiment actuel est donc en état de vétusté avancée (voire inquiétante sur certains aspects) mais envisager sa réhabilitation semble pleinement opportun. Inscrite à la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de la Métropole sur la période 2015-2020, cette réhabilitation est aujourd'hui envisagée selon le programme suivant :

- mise en accessibilité tous handicaps par la création d'un ascenseur,
- reprise des rampes et escaliers extérieurs,
- requalification des abords,

- isolation par l'extérieur pour améliorer très sensiblement la performance énergétique du bâtiment et pour le requalifier d'un point de vue architectural,
- remplacement de la chaudière, etc.

Le second œuvre du bâtiment sera repris mais dans la limite du nécessaire suite aux travaux et afin de limiter le coût de l'opération, le cloisonnement existant sera conservé. Pendant la durée des travaux, la continuité du service public sera garantie, grâce à la mise en place de bâtiments modulaires provisoires.

Des locaux en rez-de-cour accueillent actuellement une association culturelle locale. Ces locaux seront repris par la MDM pour permettre l'installation d'agents supplémentaires, ainsi l'opération ne nécessitera pas la création de surfaces supplémentaires. La relocalisation de cette association est prise en charge par les services de la Métropole, en concertation avec elle.

Le coût de cette réhabilitation est de 1 800 000 € TTC. La maîtrise d'œuvre sera assurée en interne (avec recours ponctuel à des prestataires intellectuels externes) et le déroulement des travaux est envisagé de juin 2019 à juin 2020. Le bâtiment réhabilité pourrait être ouvert au public à compter de l'automne 2020.

Il est aujourd'hui demandé l'individualisation totale d'une autorisation de programme pour un montant de 1 800 000 € TTC en dépenses ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'achat de prestations intellectuelles et le lancement des consultations pour les marchés de travaux et la réalisation des travaux de réhabilitation de la Maison de la Métropole (MDM) d'Écully.

**2° - Décide** l'individualisation totale de l'autorisation de programme P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 1 800 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 50 000 € en 2018,
- 800 000 € en 2019,
- 950 000 € en 2020,

sur l'opération n° OP28O5557.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2018.**